



DESCRIPTION AUDIT SUR LA DISPONIBILITE DES INFRASTRUCTURES

Disponibilité

✦ Architectures électriques et climatiques :

- classement selon la référence définie par l'UPTIME INSTITUTE (classement TIER),
- comparaison du niveau de sécurité de chaque chaîne,
- mise en évidence des SPOF (Single Point Of Failure),
- analyse des modes dégradés,
- mise en évidence des points faibles ou dysfonctionnements, et classement selon trois niveaux de criticité.

✦ Vérification capacitaire :

- électricité : mesures réalisées sur différents réseaux, définition du taux de charge des équipements et analyse de la qualité des réseaux,
- climatisation : réalisation des bilans thermiques, mesures réalisées sur différents équipements (débits d'eau, débits d'air) et vérification de l'adéquation entre les besoins en refroidissement et la puissance disponible,
- analyse de l'adéquation entre le taux de charge des équipements et le niveau de redondance.

✦ Niveau de fiabilité :

- analyse des MTBF des équipements,
- analyse des opérations et des cahiers de maintenance ainsi que des données archivées sur la supervision.

Pérennité

- Analyse des composants principaux (état visuel, année de mise en service, date de péremption, mise à disposition des pièces de rechange, ...),
- analyse réglementaire (rubriques liées aux installations classées pour la protection de l'environnement ...).

Evolutivité

- Analyse de l'évolutivité des installations sans arrêt des chaînes électriques et climatiques (possibilité de raccorder des nouveaux départs électriques sans coupure des tableaux, ajout de nouveaux groupes froids sans coupure du réseau eau glacée, dimensionnement des réseaux, ...).
- Mise en évidence des limites d'évolution du site.

Flexibilité

- Analyse des possibilités liées à la répartition de puissance entre salles.
- Synthèse des possibilités de modulations de puissance au sein d'une même salle (zones haute et basse densité).

Ce que nous vous remettons

- L'état des lieux des installations avec les plans d'implantation et les schémas de principe,
- la grille d'analyse des installations existantes suivant des critères significatifs,
- l'identification des limites des installations,
- la mise en évidence des dysfonctionnements et/ou des points faibles avec classement selon 3 niveaux de criticité (C1 à C3 : du moins critique au plus critique).